

grecs en *e* sont féminins, ceux en *es* et en *as* sont masculins, § 107. *Adria* (le golfe Adriatique) est aussi masc., à cause de *sinus*.

DEUXIÈME DÉCLINAISON. Les noms en *us* et en *er* sont masculins. Exceptez *hæc albus, colus, humus, vannus*, et les noms qui sont féminins par leur signification (§§ 7 et 183). Exceptez encore les noms grecs, qui conservent en latin leur genre primitif, comme *abyssus, atomus, carbasus, dialectus, methodus*, et beaucoup d'autres. — Les noms en *um* sont du neutre, ainsi que *pelagus*, § 115, *virus*, § 126, et *vulgus* (quelquefois masculin), § 123.

TROISIÈME DÉCLINAISON. Les noms de la troisième déclinaison ayant des formes très-variées, il est difficile d'en ramener les genres à des règles fixes. Nous avons eu soin de marquer les analogies les plus générales, § 9 à 19. On peut de plus consulter les listes contenues dans les §§ 112, 113, 116, 125, 126, et la note au bas de la p. 116. Nous ajouterons seulement ici les deux remarques suivantes :

1° Sont masculins tous les noms en *or*, excepté trois féminins : *arbor, soror, uxor*; et quatre neutres : *æquor, marmor, cor* (*cordis*) et *ador* (sorte de froment).

2° Sont féminins tous les noms en *sio* et en *tio*, dérivés du supin des verbes, comme *defensio, oratio*, etc. De plus, les noms en *io, êdo, îdo, ûdo, tûdo, âgo, îgo, ûgo*, comme *obsidio, legio, dulcêdo, cupidio, hirûdo, consuetûdo, imâgo, orîgo, ærûgo*.

Exceptez, des noms en *io*, les suivants qui sont masculins : *pugio* (un poignard), *scipio* (un bâton), *unio* (une perle), *ternio, quaternio* (réunion de trois, de quatre unités), *septentrio* (le nord, la petite Ourse), *papilio* (un papillon), *vespertilio* (une chauve-souris), *stellio* (espèce de lézard), *curculio* (un charançon), et quelques autres fort peu usités.

QUATRIÈME DÉCLINAISON. Les noms en *us* sont masculins. Exceptez *hæc acus, domus, manus, penus, porticus, tribus, hæc idûs* (les ides), *hæc quinquatrûs* (fêtes de Minerve), ainsi que les noms qui désignent des femmes et des arbres, §§ 21 et 120.

CINQUIÈME DÉCLINAISON. Tous les noms en *es* sont féminins, excepté *dies* et *meridies*, § 22. *Dies* même est assez souvent féminin au singulier, surtout lorsqu'il s'agit d'un espace de temps (*longa dies*), ou du terme fixé pour quelque affaire (*præstituta dies*).

MÉTHODE POUR ÉTUDIER LA LANGUE LATINE.

DEUXIÈME PARTIE.

SYNTAXE.

§ 188. APRÈS avoir examiné successivement les neuf espèces de mots dont se compose la langue latine, il nous reste à montrer comment les mots s'unissent et se combinent pour exprimer nos pensées. C'est l'objet de la Syntaxe¹.

Nous comprendrons sous le nom de Syntaxe générale les règles les plus simples, celles qui sont communes au latin, au français et à presque toutes les langues. Cette partie embrassera l'analyse de la proposition et les premiers principes de l'union des propositions. Nous appellerons Syntaxe particulière le recueil des observations et des règles qui s'appliquent plus spécialement à la langue latine. Partout les règles seront déduites des exemples, et un rapprochement continuel des deux idiomes donnera le moyen de traduire tour à tour du latin en français et du français en latin.

LIVRE PREMIER.

SYNTAXE GÉNÉRALE.

ANALYSE DE LA PROPOSITION.

§ 189. On ne peut exprimer une pensée sans faire ce qu'on appelle une proposition. Or (§ 38) toute proposition renferme nécessairement un sujet, un verbe et un attribut. Pour l'intelligence d'une pensée quelconque, il faut donc savoir reconnaître dans la proposition qui l'exprime, 1° le sujet, 2° le verbe, 3° l'attribut.

PROPOSITION : *Deus est sanctus* (Dieu est saint).

Sujet, *Deus*; verbe, *est*; attribut, *sanctus*.

1: Σύνταξις, ordre, disposition, arrangement.

Emploi du nominatif.

RÈGLE. Le sujet et l'attribut de toute proposition dont le verbe est à un mode personnel (§ 43) se mettent au nominatif : *Deus-sanctus*. Réciproquement, tout nominatif appartient au sujet ou à l'attribut d'une proposition.

§ 190. *Accord du verbe avec le sujet.*

RÈGLE. Tout verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet : *est* est à la troisième personne et au singulier, parce que *Deus* est du singulier et de la troisième personne.

Analysez d'après ces principes : *Homo est mortalis* (l'homme est mortel); *Vita brevis est* (la vie est courte); *Cæca est fortuna* (la fortune est aveugle); *Caducæ sunt divitiæ* (les richesses sont périssables); *Ego sum Romanus* (je suis Romain); *Nos sumus Romani* (nous sommes Romains).

§ 191. *Accord de l'adjectif avec le substantif.*

RÈGLE. Tout adjectif s'accorde en genre, en nombre et en cas avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte (§ 24); voilà pourquoi, dans les exemples ci-dessus, l'adjectif servant d'attribut est non-seulement au même cas que le sujet, mais encore au même nombre et au même genre.

REM. Un substantif peut servir d'attribut aussi bien qu'un adjectif; il suffit alors qu'il soit au même cas que le sujet : *Vita peregrinatio est* (la vie est un voyage); *Senectus ipsa morbus est*, Tér. (la vieillesse même est une maladie); *Consuetudo est altera natura*, Cic. (l'habitude est une seconde nature); *Captivi militum præda fuerant*, Tit. Liv. (les prisonniers avaient été la proie des soldats).

§ 192. *Adjectifs pris substantivement.*

1. Tout adjectif suppose un substantif auquel il se rapporte; mais souvent ce substantif est sous-entendu; et alors, en latin comme en français, l'adjectif est pris substantivement : *sapiens* (le sage) pour *vir sapiens* (l'homme sage). Un adjectif ainsi employé peut devenir le sujet d'une proposition : *Solus sapiens beatus est* (le sage seul est heureux).

Cependant l'emploi du pluriel est beaucoup plus ordinaire en ce sens que celui du singulier; ainsi l'on dit bien, comme en français, *boni*, *improbi*, *divites*, *pauperes*, *docti*, *indocti* (les

bons, les méchants, les riches, les pauvres, les savants, les ignorants), en sous-entendant *homines*; mais avec le singulier, il vaut mieux dire *vir bonus*, *homo dives*, etc.

Les adjectifs avec lesquels on sous-entend le plus souvent *homines*, sont les déterminatifs (§ 37), comme *nonnulli* (quelques-uns), *pauci* (peu), *multi* (beaucoup), *plerique* (la plupart), *omnes* (tous), *ceteri* (les autres).

2. Beaucoup d'adjectifs et de participes neutres sont devenus, par l'usage, de véritables substantifs, avec lesquels il n'y a rien à sous-entendre : *bonum* (le bien), *malum* (le mal), *factum* (une action), *dictum* (une parole); et au pluriel, *bona*, *mala*, *dicta*, *facta* (les biens, les maux, les paroles, les actions).

3. D'autres adjectifs neutres en *um* et en *e*, comme *justum*, *injustum*, *honestum*, *utile*, répondent aux expressions françaises, *le juste*, *l'injuste*, *l'honnête*, *l'utile*, et peuvent, comme des substantifs, servir de sujet à une proposition : *Honestum est perfectum bonum*, Sén. (l'honnête est le bien parfait.) Mais comme le latin n'a pas d'article¹, cet emploi du singulier neutre y est infiniment plus rare qu'en français, et il se borne à un petit nombre d'adjectifs.

Le pluriel neutre est beaucoup plus souvent employé; il désigne *les choses* auxquelles appartient la qualité exprimée par le singulier : *justum*, *injustum* (le juste, l'injuste); *justa*, *injusta* (les choses justes, les choses injustes) : *Omnia injusta turpia sunt* (toutes les choses injustes sont honteuses).

REM. Le français ramène souvent à l'unité abstraite et rend par le singulier ce que le latin exprime ainsi par le pluriel. Au lieu de dire *les choses injustes*, on dira fort bien *l'injustice* (l'injustice est toujours honteuse). De même : *vera* (le vrai), *falsa* (le faux), *præsentia* (le présent), *præterita* (le passé), et autres semblables.

1. Ces mots sont élevés au rang de substantifs, en français (et en grec), par l'article, en latin par la terminaison neutre et par l'absence d'un autre nom, lesquelles montrent qu'ils sont pris en général et qu'ils n'expriment pas *telle ou telle chose honnête ou utile*, mais *tout* ce qui est honnête, *tout* ce qui est utile. Sous-entendre *negotium*, ce serait changer l'idée en la restreignant. Au pluriel, l'idée est moins abstraite; ce n'est plus *l'honnête* ou *l'utile en soi*; ce sont *les choses honnêtes* ou *utiles*. Or, comme il n'y a dans la nature que des personnes et des choses, le mot *choses* est suffisamment représenté par la désinence neutre qui exclut les *personnes*.

§ 193.

Ellipse du verbe ESSE.

Il ne peut y avoir de sujet sans un verbe exprimé ou sous-entendu.

Le verbe *esse* se sous-entend souvent dans les propositions où il est facile de le suppléer : *Initium sapientiæ timor Domini* (la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse). — *Omnia præclara rara*, Cic. (toutes les belles choses sont rares.) — *Acti labores jucundi*, Cic. (les travaux achevés sont agréables).

§ 194.

Attribut compris dans le verbe.

Tous les verbes, excepté *être*, sont attributifs, et par conséquent ils expriment en un seul mot l'affirmation et l'attribut : *Fugit tempus* (le temps fuit). Sujet, *tempus*; verbe et attribut, *fugit*, qui équivaut à *est fugiens*.

Analysez de même les trois propositions suivantes : *mens judicat*, *voluntas eligit*, *corpus paret* (l'esprit juge, la volonté choisit, le corps obéit).

§ 195.

Sujet sous-entendu.

1. Les pronoms *je*, *tu*, *il*, *nous*, *vous*, *ils*, servant de sujet, s'expriment rarement en latin, parce qu'ils sont assez indiqués par la désinence personnelle du verbe : *Homo sum* (je suis homme); *Mortales sumus* (nous sommes mortels).

Si le verbe est attributif, la proposition tout entière pourra être comprise dans un seul mot; ainsi *veni*, *vidi*, *vici* (je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu), forment trois propositions dont chacune est complète.

Cependant on emploie les pronoms lorsqu'on a besoin de marquer une opposition : *tu ridēs*, *ego fleo* (tu ris, moi je pleure); *tu docēs*, *nos audimus* (vous enseignez et nous écoutons).

NOTA. En latin, on se sert toujours du singulier, quand on parle à une seule personne; en français, la politesse exige le plus souvent qu'on emploie le pluriel : *tu docēs* (vous enseignez).

2. Le nominatif *homines* est souvent sous-entendu avec la troisième personne du pluriel des verbes qui expriment l'opinion générale ou les bruits de la renommée, et auxquels nous donnons en français le sujet indéfini *on*, comme *aiunt*, *dicunt* (on dit), *ferunt*, *perhibent* (on rapporte), *narrant*, *memorant*, *tradunt* (on raconte). Mais pour que le sujet *homines* puisse être suppléé

sans équivoque, il faut qu'il n'y ait pas dans la phrase précédente un autre substantif pluriel auquel les verbes dont il s'agit puissent se rapporter.

DÉPENDANCES DU SUJET ET DE L'ATTRIBUT.

§ 196. Il est rare que des propositions se présentent sous une forme aussi simple que *Deus est sanctus*. La plupart du temps le sujet ou l'attribut sont composés de plusieurs mots, comme on a pu le remarquer notamment dans les exemples du § 193. Après avoir trouvé le sujet grammatical d'une proposition, il faut donc chercher s'il n'y a pas d'autres mots qui en dépendent et forment avec lui le sujet logique. Il faut examiner la même chose à l'égard de l'attribut.

§ 197. ADJECTIFS DÉPENDANTS DU SUJET OU DE L'ATTRIBUT.

RÈGLE. Tout adjectif qui fait partie du sujet ou de l'attribut, suit la règle d'accord énoncée § 191 :

DU SUJET : *Veræ amicitiaæ sempiternæ sunt*, Cic. (les amitiés véritables sont éternelles). — *Bonus vir et fortis et sapiens, miser esse non potest*, Cic. (l'homme honnête, courageux et sage, ne peut être malheureux).

DE L'ATTRIBUT : *Forma bonum fragile est*, Ov. (la beauté est un bien fragile). — *Magnum vectigal est parcimonia*, Cic. (l'économie est un grand revenu).

Si l'attribut est compris dans le verbe, l'adjectif s'accorde avec le sujet exprimé ou sous-entendu : *Accurrit pavidus* (il accourt tremblant); *accurrit pavida* (elle accourt tremblante).

SUBSTANTIFS DÉPENDANTS DU SUJET OU DE L'ATTRIBUT.

§ 198.

APPOSITION. — Cicero consul. — Urbs Roma.

Souvent un substantif sert à en qualifier un autre, et alors tous les deux se mettent au même cas : *Cicero consul* (Cicéron consul); *Ciceronis consulis* (de Cicéron consul). C'est ce qu'on nomme Apposition.

L'apposition a lieu même quand le genre et le nombre des deux substantifs sont différents, pourvu que le cas reste le même : *Athenæ, urbs celeberrima* (Athènes, ville très-célèbre); le mot *Athenæ*, quoique au pluriel, ne désigne qu'une seule ville. *Lutetia, caput Galliaæ* (Paris, capitale de la France); *caput*, quoique au neutre, qualifie *Lutetia*.

Le verbe et le participe s'accordent ordinairement avec le sujet principal, et non avec le substantif qui lui est apposé : *Athenæ, clarissima civitas, eversæ sunt* (Athènes, cité si glorieuse, a été détruite). *Duo fulmina nostri imperii, Scipiones in Hispania extincti sunt*, Cic. (les deux foudres de notre empire, les Scipions se sont éteints en Espagne). *Athenæ* d'une part, *Scipiones* de l'autre, sont le sujet principal, celui auquel se rapporte toute la proposition.

REM. Lorsque deux noms, réunis en français par la préposition DE, ne désignent qu'un seul et même objet, ils forment apposition en latin et se mettent au même cas : *urbs Roma* (la ville de Rome, c'est-à-dire la ville appelée Rome); *flumen Rhodanus* (le fleuve du Rhône, le fleuve appelé Rhône); *Padus amnis* (le fleuve du Pô, le Pô, fleuve)¹.

EMPLOI DES CAS INDIRECTS.

§ 199.

GÉNITIF. — Liber magistri.

Lorsque les deux noms réunis par DE désignent deux objets différents, le second se met au génitif : *Liber magistri* (le livre du maître); *Fructus arboris* (le fruit de l'arbre); *Amor virtutis* (l'amour de la vertu).

Ainsi le génitif établit entre deux noms le même rapport que fait en français la préposition DE. Il peut faire partie du sujet : *Bonum mentis est virtus*, Cic. (le bien de l'âme est la vertu); *Ingenia hominum diversissima sunt*, les esprits des hommes sont très-divers); — ou de l'attribut : *Natura est fons juris*, Cic. (la nature est la source du droit); *Vita rustica parcimonie, diligentie, justitie magistra est*, Cic. (la vie champêtre est l'école de l'économie, de l'activité, de la justice); — ou du sujet et de l'attribut en même temps : *Suavitas morum est condimentum amicitie*, Cic. (la douceur des mœurs est l'assaisonnement de l'amitié).

REM. Il est facile de s'apercevoir que *liber*, seul, offre un sens indéterminé, incomplet; on est en droit de demander : le livre de qui? Le génitif *magistri* répond à cette question; il détermine et complète le sens du substantif auquel il se rapporte. Dans *suavitas morum est condimentum amicitie*, le génitif *morum* détermine le sujet *suavitas*; il en est le complément, comme *amicitie* est le complément de l'attribut *condimentum*.

1. On trouve quelques exceptions; *In oppido Antiochie*, Cic. *Urbem Patavi*; *amni Eridani*, Virg.

§ 200. DATIF. — Utilis reipublicæ. — Probus invidet nemini.

Le datif exprime le même rapport que fait en français la préposition A : *Utilis reipublicæ* (utile à la république); *Canis similis est lupo*, Cic. (le chien ressemble au loup); *Omni ætati mors est communis*, Cic. (la mort est commune à tous les âges); *Boni cives parent legibus* (les bons citoyens obéissent aux lois); *Probus invidet nemini*, Cic. (l'honnête homme ne porte envie à personne).

REM. On voit par ces exemples que le datif complète le sens des adjectifs et des verbes, de même que le génitif complète celui des substantifs : (utile—à quoi? Réponse : à la république. Obéissent—à quoi? Rép. : aux lois). Il en résulte que le datif est d'ordinaire un des compléments de l'attribut. Ce complément est appelé *indirect*, par opposition au complément direct dont il va être question.

§ 201.

ACCUSATIF. — Deus mundum creavit.

1. Dans cette proposition : « Dieu a créé le monde, » *Dieu* est le sujet qui accomplit l'action, *le monde* est l'objet immédiat et le résultat de cette action. Le mot qui exprime l'objet de l'action se nomme complément direct et se met à l'accusatif, d'où cette règle générale : tout verbe actif veut son complément direct à l'accusatif : *Deus mundum creavit* (Dieu a créé le monde); *Bonus filius patrem veretur* (un bon fils respecte son père); *Plerique vana mirantur*, Tac. (la plupart des hommes admirent des choses vaines).

2. Beaucoup de verbes actifs, outre le complément direct, prennent encore un complément indirect au datif : *Deus rationem dedit hominibus* (Dieu a donné la raison aux hommes). Ce deuxième complément répond à la question A QUI? et marque le terme où aboutit l'action. Il se joint également à la voix passive : « La raison a été donnée aux hommes, » *Ratio data est hominibus*.

3. L'accusatif sert aussi de complément à certaines prépositions : *Nitimur in vetitum semper*, Ov. (nous aspirons toujours à ce qui est défendu); *Pauci veniunt ad senectutem*, Cic. (peu d'hommes arrivent à la vieillesse); *Amicitia per se et propter se expetenda est*, Cic. (l'amitié est désirable par elle-même et pour elle-même). Dans tous ces exemples, l'accusatif fait partie de l'attribut. Dans le suivant, il fait partie du sujet : *Pietas erga*

Deum patriamque et parentes fundamentum est omnium virtutum (la piété envers Dieu, envers sa patrie et envers ses parents, est le fondement de toutes les vertus).

§ 202. ABLATIF. — Loco movere. — *Discordiā ruit domus.*

1. L'ablatif exprime un grand nombre de rapports qui seront exposés plus tard. Les principaux sont ceux de notre préposition DE, marquant départ, séparation, origine : *Aliquid loco movere* (remuer quelque chose de place); *Patriā ejectus* (chassé de sa patrie); *Nobili genere oriundus* (issu d'une famille noble); — et de notre préposition PAR : *Discordiā dominorum ruit domus* (une maison périt par la discorde des maîtres).

2. Il sert aussi de complément à plusieurs prépositions : *Amicus certus in re incertā cernitur*, Enn. (un ami sûr se reconnaît dans les circonstances critiques).

L'ablatif fait le plus souvent partie de l'attribut.

§ 203. EMPLOI DES ADVERBES.

Facillime impellimur. — Vere sapiens.

L'adverbe, pouvant modifier un verbe, ou un adjectif, ou même un substantif (§ 86), peut faire partie du sujet ou de l'attribut. Dans la proposition suivante, il forme un des compléments de l'attribut : *Facillime ad res injustas impellimur, gloriæ cupiditate*, Cic. (nous sommes très-facilement poussés à des actions injustes par le désir de la gloire). — Sujet, verbe et attribut, *impellimur* (nous sommes poussés); — premier complément : comment sommes-nous poussés? *facillime*; second : à quoi? *ad res injustas*; — troisième : par quel moyen? *gloriæ cupiditate*.

REM. Nous traduisons souvent en français par un adjectif ce que les Latins expriment par un adverbe : *Vir vere sapiens* (le vrai sage = l'homme vraiment sage). *Honeste factis veritas sufficit* (la vérité suffit aux actions honorables = aux choses faites honorablement).

RÉSUMÉ DES RÈGLES PRÉCÉDENTES.

§ 204. ANALYSE LOGIQUE.

Les quinze paragraphes précédents contiennent les règles les plus essentielles de la Syntaxe d'accord ou de Coordination, et de la Syntaxe de complément ou de Subordination. Elles sont

toutes résumées et appliquées dans la proposition suivante, que nous donnons pour exercice d'Analyse logique :

Miltiades, dux Atheniensium, toti Græciæ libertatem jam pæne oppressam, in pugna apud Marathonem, invicta virtute reddidit (Miltiade, général des Athéniens, par son courage invincible, rendit à la Grèce entière, au combat de Marathon, sa liberté déjà presque détruite). — Sujet : *Miltiades dux Atheniensium*. — Verbe et attribut, *reddidit*. — Compléments de l'attribut, *toti Græciæ* et le reste jusqu'à *reddidit*. Ces compléments répondent aux questions suivantes : Que rendit-il? *libertatem jam pæne oppressam* (complément direct); — à qui? *toti Græciæ* (compl. indirect); — par quel moyen? *invicta virtute*; où? *in pugna apud Marathonem* (compléments circonstanciels)¹.

REM. Les principales questions qui peuvent être faites sur une proposition, et par conséquent les principaux compléments qui peuvent la développer, sont compris dans ce vers technique :

Quis? quid? ubi? quare? quoties? cui? quomodo? quando?

Sujet : *quis* (qui est-ce qui agit)? — complément direct : *quid* (que fait-il)? — complément indirect : *cui* (à qui, ou pour qui)? — compléments circonstanciels : *ubi* (en quel lieu)? *quando* (en quel temps)? *quoties* (combien de fois)? *quare* (pour quel motif)? *quomodo* (de quelle manière, ou par quel moyen)?

Il est difficile que toutes ces circonstances se trouvent réunies dans une seule et même proposition; mais il n'en est pas une qui ne puisse se rencontrer dans une proposition ou dans une autre, et qui n'y soit exprimée par quelque complément.

Tels sont les principes de l'analyse logique d'une proposition isolée, principes applicables au français comme au latin. Pour traduire en latin une proposition française, il faut donc commencer par en faire l'analyse logique, c'est-à-dire par reconnaître le sujet avec tout ce qui s'y rapporte, puis le verbe et l'attribut, enfin tous les compléments de l'attribut. Quand les parties de la proposition sont ainsi déterminées, on applique à chacune les règles qui la concernent.

¹ Après avoir ainsi reconnu les parties logiques de la proposition, il sera bon d'en faire l'analyse grammaticale, c'est-à-dire d'examiner chaque mot séparément et de dire pour quoi les substantifs et les adjectifs sont à tel ou tel cas.